

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES DE COMPTA.COM

En vigueur au 01/06/2020

COMPTACOM
SARL au capital de 80 700 euros
247 avenue des Français Libres
CS 71015
53010 LAVAL Cedex
RCS LAVAL B 429 033 962
N° de TVA intracommunautaire : FR71429033962
www.compta.com

Article 1 - PREAMBULE

Les présentes conditions générales de services de COMPTACOM (ci-après les « CGS ») définissent les modalités selon lesquelles la société COMPTACOM met à disposition du Client le Logiciel Compta.com à partir de son site internet et les conditions dans lesquelles le Client est autorisé à utiliser le Logiciel Compta.com.

Des conditions particulières « CGP » sont annexées à ces CGS.

COMPTACOM se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute souscription (inscription – renouvellement d'abonnement – modification d'abonnement – et tout autre service) d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une souscription antérieure.

Article 2 - DEFINITIONS

Dans les présentes CGS, les termes dont une définition est fournie ci-dessous, lorsqu'ils figureront avec une première lettre majuscule, que ce soit au singulier ou au pluriel, auront les significations respectives suivantes:

« Abonnement » : désigne la souscription par le Client d'un Service lié au Logiciel Compta.com.

« Administrateur » : désigne l'interlocuteur privilégié du Client auprès de COMPTACOM ayant accès à toutes les fonctions du Logiciel Compta.com, souscrites par le Client dans le cadre de son Abonnement, et disposant des droits d'accès et de rectification des données relatives à l'Inscription.

« CGU » : désigne les conditions générales d'utilisation acceptées par tout Utilisateur lors de sa première connexion au Site.

« Client » : désigne toute personne morale ou physique s'étant inscrite à titre onéreux ou gratuit pour utiliser le Logiciel Compta.com dans le cadre d'un usage propre et professionnel, dans le respect des CGS.

« Contrat » : désigne l'ensemble formé par les présentes CGS, les CGU et les éventuelles CGP acceptées par le Client.

« Cookie » : désigne tout fichier créé par le serveur Compta.com sur le poste du Client, permettant le stockage et la relecture d'une information temporaire comme l'Identifiant.

« Données » : désigne l'ensemble des informations relatives aux Dossiers du Client (comptabilité, gestion, adresse postale, etc).

« Dossier » : désigne l'ensemble des informations comptables et de gestion concernant une entité juridique.

« Hébergeur » : désigne la société auprès de laquelle COMPTACOM sous-traite l'hébergement du Logiciel Compta.com et des Données du Client.

« Identifiant » : désigne le code utilisateur propre à chaque Utilisateur, associé à un mot de passe personnel, lui permettant de se connecter au Site

« Inscription » : désigne l'inscription du Client sur le Site par création d'un code utilisateur ou d'un dossier (à titre onéreux ou à titre gratuit), valant commande.

« Logiciel Compta.com » ou « Logiciel » : désigne les applications mises à disposition du Client par COMPTACOM à partir de son Site internet dans le cadre des CGS.

« Modules » : désigne les fonctionnalités ou outils de saisie, d'administration, d'édition écran ou papier, d'analyse, etc., rattachées au Logiciel.

« Navigateur » : désigne le logiciel utilisé pour naviguer sur Internet.

« Produit et/ou Service » : désigne tout produit ou service proposé au Client sur le Site par COMPTACOM, y compris le Logiciel Compta.com

« Site » : désigne le site web www.compta.com ou un des sous-domaines.

« Utilisateur » : désigne une personne physique préposée du Client, à laquelle ce dernier ouvre un accès au Logiciel Compta.com en lui communiquant un Identifiant.

« Workflows » : désigne la modélisation et la gestion informatique de l'ensemble des tâches à accomplir par différents acteurs dans la réalisation du processus de comptabilité.

Article 3 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent document est complété par la grille tarifaire, les annexes ainsi que, le cas échéant, les CGU relatives aux différents Modules mis à disposition par COMPTACOM, qui s'ajoutent aux présentes CGS (ci-après le « Contrat »).

L'Inscription du Client entraîne l'acceptation expresse et sans réserve par celui-ci du Contrat et exclut l'application de toutes dispositions différentes ou contraires pouvant figurer sur des documents commerciaux ou sur les conditions générales d'achat du Client.

COMPTACOM se réserve le droit de modifier unilatéralement ses CGS à tout moment, sans préavis, étant précisé que de telles modifications seront inapplicables aux abonnements et aux Services de COMPTACOM préalablement souscrits par le Client, sauf en cas de mise en œuvre de l'Article 22 ci-après par COMPTACOM.

En cas d'ambiguïté et/ou de contradiction entre les CGS et tout autre document figurant sur le Site, les CGS prévaudront.

Les renseignements portés sur les différentes pages du Site, catalogues, notices, et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, COMPTACOM pouvant être amenée à les modifier à tout moment et sans préavis.

Article 4 - OBJET

COMPTACOM concède au Client, qui l'accepte, dans les conditions et limites stipulées ci-après, un droit non-exclusif et non transférable d'utilisation du Logiciel Compta.com pour son usage propre en tous domaines et en France pour la durée de son Abonnement.

L'utilisation du Logiciel peut être complétée de Services et/ou Produits additionnels souscrits par le Client auprès de COMPTACOM.

Article 5 - DUREE

Durée

Le Contrat prend effet à la date de l'Inscription du Client pour une durée indéterminée.

Chaque Partie pourra y mettre fin à tout moment par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sous réserve du respect d'un préavis de un (1) mois.

Le Client (son Administrateur) pourra également y mettre fin à tout moment via la fonctionnalité qui pourra être mise à sa disposition sur l'interface du Logiciel par COMPTACOM, sous réserve du respect d'un préavis de un (1) mois.

Ces deux hypothèses de résiliation sont sans préjudice des dispositions de l'Article 18 « Résiliation pour faute » ci-dessous.

Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-3 du Code de la consommation, le Client est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation dans les conditions prévues par la loi. Ainsi dans l'hypothèse où les conditions cumulatives prévues par l'article susvisé seraient remplies, le Client pourra notifier à COMPTACOM par lettre recommandée avec accusé de réception, sa volonté de se prévaloir dudit droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la mise à disposition du Logiciel.

En dehors de l'hypothèse susvisée, exclusivement réservée au Client professionnel entrant dans le champ de l'article L221-3 du Code de la consommation, aucun droit de rétractation ne pourra être exercé par le Client.

Article 6 - DESCRIPTIF DES SERVICES PROPOSES PAR COMPTACOM

Solutions applicatives

La liste des Services proposés par COMPTACOM est librement disponible sur son [site officiel](#).

Logiciel :

Le Logiciel permet à l'Utilisateur de consulter et modifier ses éléments de gestion, de comptabilité, de facturation. Il peut également utiliser le Logiciel pour éditer ses factures clients, ses relances, comptabiliser de différentes manières ses pièces comptables. Il peut suivre des tableaux de bords, faire des impressions. Il peut administrer le fonctionnement du Logiciel pour ses Dossiers.

Le Logiciel permet également à l'Utilisateur de consulter et éditer des informations consolidées (e.g. ses relevés bancaires, etc.) concernant son/ses compte(s) bancaire(s) ouvert(s) auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit en France (ci-après le « Service d'Information sur Comptes »).

Produits et Services :

En plus du Logiciel Compta.com, COMPTACOM propose à ses Clients des formations, des interventions techniques sur les Données (import, export), le développement de Modules complémentaires. COMPTACOM peut fournir des extractions spécifiques.

Accès au Logiciel, aux Modules, Produits et Services

Le Logiciel, ses Modules, les Produits et Services sont accessibles exclusivement depuis le Site en utilisant les Identifiants créés lors de l'Inscription.

Le Client doit donc se connecter à Internet puis au Site pour utiliser le Logiciel Compta.com. L'accès au Logiciel Compta.com est sécurisé par un certificat valide et signé par un tiers de confiance reconnu.

Le Client peut avoir autant d'Utilisateurs simultanés qu'il le souhaite à condition d'avoir préalablement créé les Identifiants correspondants. L'Administrateur définit les droits d'accès des Utilisateurs, et les Dossiers qu'ils peuvent consulter, modifier, ou administrer.

Le Client peut avoir autant de Dossiers qu'il le souhaite. Chaque Dossier fait l'objet d'activation spécifique de modules, tel que cela est défini dans les CGS.

Chaque Dossier fait l'objet d'une mise à disposition d'un espace de stockage numérique spécifique, dont les conditions d'usage et tarifaires figurent à la page tarif.

Le Client a la possibilité de modifier en ligne les caractéristiques de son Inscription. Il peut en particulier :

- créer des Utilisateurs supplémentaires ;
- supprimer des Utilisateurs ;

- créer des Dossiers supplémentaires ;
- configurer ses Dossiers ;
- supprimer des Dossiers.

Toutes ces opérations peuvent entraîner des modifications du montant des services facturés au Client chaque mois. Le Client en est tenu informé lors de la modification de ses options. Seuls les Administrateurs du Client sont habilités à modifier son Inscription.

Modalités techniques d'accès

Pour utiliser le Logiciel, il appartient au Client de s'assurer qu'il dispose :

- D'une connexion à internet avec un débit minimum de 128 Kbits/s dans le sens montant et descendant ;
- D'un Navigateur respectant les standards W3C, et les connexions TLS 1.2 et supérieures, la compression des pages et les cookies et HTML5, comme en particulier Internet Explorer v11, Microsoft Edge, Mozilla Firefox v31, Google Chrome v49 ;
- Pour l'utilisation de certains modules fonctionnant sur la technologie applet, le Client doit disposer d'un client Java 8 minimum ;
- Pour l'utilisation de la numérisation à distance, le Client doit disposer d'un scanner pleinement compatible TWAIN ainsi que d'un PC équipé de Windows 10 minimum.

Pour utiliser les applications smartphone, il convient de se référer aux exigences indiquées sur les stores.

Tous les coûts nécessaires à l'équipement et à la connexion du Client à l'Internet et à l'utilisation des Services et des Modules proposés par COMPTACOM sont à l'entière charge du Client.

Le Client est le seul responsable du paramétrage qu'il met en œuvre, de l'usage qu'il fait du Logiciel, des Identifiants qu'il crée et communique, ainsi que des informations relatives aux Utilisateurs (notamment leurs données de sécurité et/ou identifiants bancaires).

COMPTACOM se réserve le droit de refuser la présence, sur ses serveurs, des fichiers importés par un Client qui seraient jugés techniquement non compatibles ou non conformes à la destination desdits serveurs ou nuisant à leurs performances.

Assistance technique

Selon la licence acquise, COMPTACOM assure au Client un service d'assistance technique en cas de difficulté d'accès au Site.

Ce service est disponible par téléphone au 08.92.23.23.68, ou par le biais d'un formulaire de contact accessible dans l'aide en ligne et par télémaintenance le cas échéant.

Il sera répondu dans les meilleurs délais aux demandes du Client du lundi au jeudi (sauf jours fériés) de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00 et le vendredi (sauf jours fériés) de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00.

COMPTACOM fera ses meilleurs efforts pour traiter la demande du Client, sans autre garantie.

Article 7 - DISPONIBILITE

L'obligation souscrite par COMPTACOM quant à la disponibilité de l'accès au Logiciel via le Site est une obligation de moyens.

Dans ce cadre, elle s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession.

Le Client déclare et reconnaît que la disponibilité de certains Modules peut dépendre de partenaires tiers, ayant leurs propres conditions de services.

COMPTACOM s'efforcera d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année sauf en cas de force majeure, telle qu'elle est définie à l'article 17 intitulé « Force Majeure » ci-après, en cas de pannes, de défaillances due au réseau Internet, de défaillances dues à l'Hébergeur et/ou à tout tiers détenteur de données nécessaires à la réalisation de tout ou partie des Services (i.e. établissement de crédit s'agissant du Service d'Information sur Comptes), d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des Services comme des matériels.

COMPTACOM fera toute diligence pour fournir une qualité d'accès suffisante pour suivre l'évolution du trafic du service de ses clients. En cas de montée en charge trop rapide, COMPTACOM peut être tributaire des délais de livraison des constructeurs de matériels ou d'installation des lignes Internet ou d'écriture de nouveaux Modules.

Le Client reconnaît que le Logiciel relève d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique et qu'en l'état actuel des connaissances, il ne peut faire ni l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le Client accepte donc de supporter les risques d'imperfection ou l'indisponibilité temporaire du Logiciel.

Article 8 - MAINTENANCE

COMPTACOM assure la maintenance corrective du Logiciel et proposera au Client toute maintenance évolutive, selon un devis préalable.

Le Logiciel peut être modifié en fonction des améliorations ou des mises à jour apportées sans information préalable du Client.

COMPTACOM se réserve la possibilité de cesser la mise à disposition d'un Module.

Le Client sera prévenu par tout moyen et disposera au minimum d'un préavis d'un mois avant que l'accès au Module ne soit définitivement interrompu. Le Client devra prendre, dans ce délai, toutes les dispositions de sauvegarde de ses données. La cessation de la commercialisation d'un Module ou Service par COMPTACOM ne pourra donner lieu à aucune indemnisation ni réparation quelconque de la part de COMPTACOM au Client.

Les interruptions de service pour mettre à jour le Logiciel et les structures des bases de données peuvent être effectuées tous les jours de manière transparente pour le Client ou engendrant une simple déconnexion.

COMPTACOM s'engage à limiter le nombre et la durée des indisponibilités liées à une évolution majeure (exemple : modification de la base de données, ajout d'un nouveau serveur, création d'un nouveau Module...) et de prévenir le Client par le biais d'un message sur la page d'identification du Logiciel au moins cinq jours ouvrés avant l'intervention.

En cas d'absolue nécessité, COMPTACOM se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses Services et ce quelle que soit l'heure et la durée de l'intervention, sous réserve d'en avertir le Client au plus tard lors de l'intervention de COMPTACOM.

Les interruptions de Service ne donneront droit à aucune indemnité vis-à-vis du Client.

Article 9 - JOUISSANCE PAISIBLE

COMPTACOM garantit être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel développé à son initiative, qu'il édite, publie et divulgue sous sa direction et en son nom ou de disposer de l'ensemble des autorisations contractuelles lui permettant de proposer le Logiciel dans les conditions du Contrat, et ce, sous réserve des droits éventuels de tiers, auprès desquels COMPTACOM a souscrit une licence. Pendant la durée du Contrat, et dans la limite des stipulations de l'Article 16 « Responsabilité » ci-après, COMPTACOM garantit le Client contre toute condamnation judiciaire prononcée par une juridiction compétente et ayant force exécutoire, ayant pour fondement le fait que l'utilisation conforme du Logiciel en tant que tel (son code source et son code objet à l'exclusion de toutes données qui y seraient stockées, traitées, reproduites et/ou diffusées) par le Client, sur le territoire de l'Union Européenne, porte atteinte aux droits d'auteurs afférents à un logiciel dont un tiers serait titulaire, à l'exception des protections par brevet.

Article 10 - CONSEIL ET MISE EN GARDE

Le Client reconnaît expressément (i) que le Logiciel est un programme informatique standard, et non un outil spécifiquement développé par COMPTACOM à son profit, et (ii) que le Logiciel est un outil d'aide à la comptabilité et non un logiciel dont les résultats de l'utilisation sont susceptibles d'être utilisés sans autre analyse par le Client. COMPTACOM ne saurait donc garantir l'aptitude du Logiciel à un quelconque objectif particulier attendu par le Client que COMPTACOM ne saurait connaître.

A ce titre, COMPTACOM ne fournit aucune prestation de conseil spécifique au Client. Les informations diffusées par COMPTACOM n'ont aucun caractère de conseil. Il appartient au Client de recourir aux conseils d'un expert-comptable le cas échéant.

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses. De ce fait, nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet ;
- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus

généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls ;

- qu'il est totalement et exclusivement responsable de la conservation et de la diffusion des éléments d'identification et données de sécurité qui lui sont personnels et de ceux qui lui ont été confiés par les Utilisateurs pour la réalisation des Services (notamment le Service d'Information sur Comptes) ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers via le service d'accès.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, le Client renonce à engager la responsabilité de COMPTACOM concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

Le Client est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses Utilisateurs et préposés), à COMPTACOM du fait de l'utilisation illégale ou non du serveur d'hébergement du Logiciel.

Dans les cas indiqués ci-dessus, le Client s'engage à indemniser COMPTACOM en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris, notamment, les frais de justice, d'avocat, etc.).

Par ailleurs, le Client s'engage à rembourser COMPTACOM des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

Article 11 - TRAITEMENT DES DONNEES

Sécurité des Identifiants

Les Identifiants sont strictement personnels, individuels, confidentiels et intransmissibles. Le Client s'engage à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Leur transmission à des tiers, par le Client, se fait sous son entière responsabilité.

Tout usage des Identifiants se fait sous l'entière responsabilité du Client.

En cas de perte ou de vol de l'un de ses Identifiants, le Client peut demander sur la page d'accès du Logiciel à réinitialiser son Identifiant, la procédure étant suivie par courrier électronique. En cas de vol, le Client doit en avertir COMPTACOM sans délai et par tout moyen approprié afin d'envisager ensemble les mesures appropriées.

Sécurité des Données

Les données comptables du Client utilisées et générées par le Logiciel COMPTACOM sont hébergées par COMPTACOM sur des serveurs situés en Union Européenne (France et Belgique), accessibles sur Internet par une connexion sécurisée par un chiffrement 256 bits et protégé par un firewall. Le serveur est reconnu par un certificat validé par un tiers de confiance.

COMPTACOM bénéficie d'une infrastructure technique et d'outils matériels et logiciels de monitoring permettant d'assurer la sécurité et l'intégrité des Données dans des conditions conformes aux règles de l'art.

COMPTACOM s'engage à assurer et à faire respecter la sécurité et l'intégrité des données personnelles du Client et de ses préposés conformément aux règles de l'art. COMPTACOM s'engage à informer le Client sans délai de toute atteinte à l'intégrité des fichiers contenant ses données personnelles ainsi que de tout accès non autorisé à ces derniers dont elle aurait connaissance.

Données bancaires

Conformément aux dispositions de l'article 67.2 de la Directive (UE) n°2015/2366, COMPTACOM :

- veille à ce que les données de sécurité et/ou les identifiants bancaires du Client et/ou de l'Utilisateur ne soient pas accessibles aux tiers ;
- n'accède qu'aux informations bancaires autorisées par le Client et/ou l'Utilisateur provenant des seuls comptes bancaires dont l'accès est autorisé par le Client et/ou l'Utilisateur ;
- n'utilise, stocke, reproduit ou diffuse les données bancaires sur le Site et/ou via le Logiciel qu'aux fins de fournir le Service d'Information sur Comptes expressément souscrit par le Client et/ou l'Utilisateur.

COMPTACOM fait également appel à des partenaires extérieurs permettant d'assurer la liaison bancaire entre le Logiciel et les relevés bancaires des Clients. Ces prestataires permettent au Client d'importer automatiquement ses relevés bancaires au sein du Logiciel et ainsi de rapatrier, au sein du Logiciel, les données bancaires et financières relatives aux comptes qu'il détient auprès d'établissements bancaires

Ces partenaires sont : **Budget Insight** (84 rue Beaubourg, 75003 Paris) et les liaisons **EBICS** (mandat téléchargeable sur le paramétrage du compte du Client auprès de sa banque).

Des informations complémentaires sur les traitements de données personnelles réalisés dans le cadre des présentes par ces prestataires, les durées de conservation et sur les droits des personnes concernées sont disponibles dans les politiques de confidentialité de votre banque (en cas de liaison EBICS) ou depuis le logiciel Compta.com [Onglet Paramètre – Connecteur].

Synchronisation bancaire

Les données bancaires du Client peuvent être récupérées sur le Logiciel grâce à un agrégateur bancaire : [Budget Insight](#). Budget Insight est agréé DSP2 pour l'information sur les comptes (AISP) par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). Budget Insight est un outil permettant de récupérer les mouvements bancaires (débits et crédits) et de les gérer depuis une plateforme différente de sa banque en ligne. Budget Insight est un outil sécurisé à un niveau bancaire :

- La connexion à la banque du client depuis Budget Insight est sécurisée à un niveau bancaire,
- Les données sont stockées sur des serveurs chiffrés et traitées à un niveau bancaire,
- Les données stockées respectent les exigences de la CNIL (déclaration normale n°1621894),
- Budget Insight est régulé par l'ABE et l'ACPR dans le cadre de la DSP2 qui régit l'activité des agrégateurs de flux bancaires,
- Le Client peut rompre à tout moment la connexion entre Budget Insight et sa banque.

De même le Logiciel permet au client de gérer ses comptes de façon tout à fait sécurisé, COMPTACOM ne stockant pas les identifiants et mots de passe bancaires du Client.

De même le stockage de vos données respecte les exigences en matière de protection des données personnelles (déclaration normale n°1621894 Budget Insight) et de confidentialité. Le Client a le droit à tout moment de demander la suppression de toutes ses données bancaires de du Logiciel auprès de COMPTACOM à l'adresse email suivante : aide@compta.com. Le Client a seul la responsabilité du choix des comptes qui seront agrégés dans le Logiciel.

Conservation des Données

COMPTACOM s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle des données et programmes. Des sauvegardes sont effectuées selon la procédure suivante :

- une sauvegarde quotidienne conservée pendant (quatorze) 14 jours glissants ;
- une sauvegarde mensuelle conservée pendant (douze) 12 mois ;
- une sauvegarde annuelle conservée pendant (trois) 3 ans.

Contrôle des comptabilités informatisées

Si le Logiciel intègre des fonctionnalités applicatives de comptabilité, de gestion ou des systèmes de caisse, le Client est informé que conformément à l'article L.96-J du Livre des procédures fiscales, en cas de contrôle de sa comptabilité informatisée en France, COMPTACOM s'engage pendant la durée du Contrat et après expiration des présentes jusqu'à l'issue de la période de prescription fiscale, à :

- tenir à la disposition de l'administration fiscale la documentation utile à la compréhension du fonctionnement et à l'utilisation du Logiciel ;
- coopérer avec le Client dans le cas d'un tel contrôle et l'assister sur demande expresse de celui-ci et contre rémunération à définir d'un commun accord pour répondre à toute demande d'information de l'administration fiscale.

Si le Logiciel intègre des fonctionnalités applicatives de comptabilité, le Client est informé qu'il dispose, afin de satisfaire à ses obligations de conservation des données comptables, de la possibilité d'extraire :

- les livres comptables obligatoires, dans le respect des normes mentionnées à l'article L.47-A du Livre des procédures fiscales français ;
- les pièces justificatives dans leur format d'origine si celles-ci sont produites par le Logiciel.

Le Client est informé que le Logiciel ne constitue pas une solution d'archivage des données comptables et en conséquence il s'engage à procéder lui-même aux opérations d'archivage nécessaires au contrôle de sa comptabilité informatisée.

Article 12 - CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DU LOGICIEL

Authentification du Client

Le Client se connecte sur le Site, y compris la première fois, avec son login personnel, et son mot de passe personnel qu'il aura lui-même édité suite à la réception de l'email que lui aura transmis COMPTACOM, après l'Inscription en ligne. Le compte Client est personnel. Le Client est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe ainsi que de l'ensemble des données qu'il transmet.

Toute utilisation de son identifiant et de son mot de passe fait présumer de manière irréfutable une utilisation du Logiciel par le Client lui-même. Le Client s'engage à notifier sans délai à COMPTACOM par téléphone ou email, toute communication volontaire ou involontaire à des tiers ou vol de son identifiant et de son mot de passe. Il s'engage par ailleurs à procéder sans délai à la modification de son mot de passe.

Obligations du Client

Le Client est seul responsable du choix des services souscrits, du contenu des informations et des fichiers transmis, diffusés ou collectés, des canaux de communication, de leur exploitation et de leur mise à jour et par conséquent supporte tous les risques afférents à cet usage. Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence la totalité des risques liés à son activité.

Par ailleurs, le Client est entièrement et exclusivement responsable de l'utilisation par lui-même et par ses préposés du Logiciel et des services associés.

En outre, le Client s'engage :

- à respecter l'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur notamment concernant les traitements ou le réseau Internet et en particulier les dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) ;
- à ne pas utiliser le Logiciel à des fins illicites, interdites et/ou illégales, n'ayant pas de lien direct avec son objet social ; pouvant troubler l'ordre public ou dans des conditions qui ne sont pas prévues au Contrat ;
- à ne pas usurper l'identité d'une personne ou d'une société ou encore faire de fausses déclarations, représentations ou autre faux ;
- à ne pas contrefaire/utiliser des en-têtes ou manipuler de quelque autre façon que ce soit des éléments d'identification ;
- à veiller à ce que les membres de son personnel en rapport avec le Logiciel Compta.com et plus généralement les Utilisateurs gérés par le Client, soient formés au fonctionnement des services sur Internet et respectent les CGS ;
- le Logiciel est réputé être mis à la disposition du Client « en l'état » sans faire l'objet de mesures d'adaptations spécifiques. Il appartient donc au Client de vérifier l'adéquation des services proposés par COMPTACOM avec ses besoins et de prendre toutes les précautions nécessaires.

- à régler l'ensemble des sommes dues à COMPTACOM au titre des présentes, ainsi que les sommes dues au titre des éventuels services optionnels que le Client aura souhaité souscrire.

Le Client garantit COMPTACOM contre tout recours en cas de non-respect des obligations visées au Contrat. De plus, COMPTACOM se réserve le droit de suspendre de plein droit et sans préavis l'accès au Logiciel. Cette suspension d'accès ne donne droit à aucune indemnité.

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Logiciel à ses besoins et avoir reçu de COMPTACOM toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au Contrat en toute connaissance de cause.

Le Client reconnaît être seul responsable des Données qu'il crée, modifie ou supprime. Le Client doit s'assurer en particulier que les Données ainsi produites sont en conformité avec les lois comptables et fiscales. COMPTACOM ne peut en aucun cas être tenu responsable des éditions générées et transmises à l'administration.

Service d'Information sur Comptes

Dans l'hypothèse de la souscription au Service d'Information sur Comptes, le Client :

- Pour son utilisation personnelle : (i) autorise expressément COMPTACOM à collecter, stocker et reproduire ses données bancaires exclusivement aux fins de la réalisation des services désignés à l'Article 6, (ii) garantit COMPTACOM de l'authenticité et de l'actualité des identifiants bancaires, (iii) garantit la licéité et la régularité de leur transmission à COMPTACOM et (iv) s'engage à actualiser ces informations chaque fois que nécessaire ;
- Pour l'utilisation par les Utilisateurs : le Client déclare détenir ou s'engage à obtenir toute autorisation et mandat de la part des Utilisateurs et/ou de toute entité le cas échéant et garantit COMPTACOM de la licéité de la collecte et de la transmission de toute information nécessaire à COMPTACOM pour fournir un tel service.

Toute consultation des données bancaires sera réputée être effectuée par le titulaire du compte bancaire en cause (Client et/ou Utilisateur) ou régulièrement autorisé par ce dernier, sauf à ce que le Client ne signale par écrit préalablement à COMPTACOM la perte, le vol ou la fraude affectant les identifiants bancaires. En conséquence, le Client renonce à contester tout affichage, stockage et reproduction des données bancaires sur le Site par COMPTACOM et à engager la responsabilité de COMPTACOM sur ce fondement.

Article 13 - CONDITIONS FINANCIERES

Prix

Les prix de tous les Produits, Services et Abonnements proposés par COMPTACOM sont indiqués sur le Site.

COMPTACOM se réserve le droit de réaliser des offres promotionnelles qui ne pourront être assimilées aux tarifs habituels.

Les prix sont exprimés hors taxes et en euros.

Révision du prix

COMPTACOM se réserve le droit de modifier ses tarifs. Le Client sera informé de ces changements par courrier électronique. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur un (1) mois après cette notification. Le Client dispose de la faculté de résilier à tout moment son Abonnement entre cette notification et l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

Facturation et Règlement par prépaiement

Lors de l'Inscription, le Client règle les factures dues au titre du Contrat par prépaiement, c'est-à-dire qu'il doit payer au préalable les Produits et/ou Services avant de les utiliser, après une période d'essai gratuite limitée dans le temps et telle qu'indiquée sur le Site. Il ouvre pour cela un « compte prépayé » dans le Logiciel Compta.com. L'Administrateur peut suivre l'évolution de ce compte.

Le premier jour qui suit la période d'essai gratuite détermine le jour auquel se fera tous les mois le débit du compte prépayé au titre des Abonnements.

Le compte prépayé est aussi débité le jour même où la prestation est rendue.

Si le Client procède à une modification de son Abonnement, une régularisation est alors opérée dans son compte prépayé le lendemain matin.

Chaque mois entamé est entièrement dû au titre de l'Abonnement. En cas de modification du forfait Dossier, le prix du forfait le plus important est retenu pour la facturation de la période.

L'approvisionnement de ce compte prépayé se fait obligatoirement par carte bancaire à travers le Logiciel Compta.com (*plus d'informations sur ce mode de paiement à l'article « Mise en œuvre de paiements sécurisés » ci-après*). Une facture est émise et adressée par courrier électronique au Client, dès que le paiement est confirmé par la banque de COMPTACOM.

A ce titre, le Client s'engage à informer COMPTACOM de toute modification de l'adresse email destinataire de la facture, ou de toute modification des coordonnées bancaires ou postales, ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales entre le Client et COMPTACOM.

Retard de paiement et impayé par prépaiement

Si le compte prépayé du Client devient négatif, l'accès aux Services est partiellement et automatiquement suspendu. L'Administrateur est prévenu par courrier électronique. L'Administrateur peut toujours se connecter au Logiciel Compta.com pour procéder à un règlement. Si le solde redevient positif, l'accès est rétabli.

Facturation et Règlement par prélèvement automatique

Par dérogation à ce qui précède, si le Client souhaite administrer plus d'un Dossier via le Logiciel il devra procéder au règlement de ses factures par prélèvement automatique à échéance

mensuelle, et non par prépaiement. En cas d'acceptation par COMPTACOM, le Client doit alors signer une autorisation de prélèvement que COMPTACOM lui fournira.

Dans ce cas, la facturation est émise et adressée par courrier électronique le dernier jour de chaque mois et totalise l'ensemble des Abonnements et des Produits et/ou Services consommés dans le mois.

A ce titre, le Client s'engage à informer COMPTACOM de toute modification de l'adresse email destinataire de la facture, ou de toute modification des coordonnées bancaires ou postales, ou de toute autre information nécessaire aux relations commerciales entre le Client et COMPTACOM.

Chaque mois entamé est entièrement dû au titre de l'Abonnement. Par exemple un nouveau compte Utilisateur créé le dix (10) du mois sera entièrement facturé pour un mois complet. Si le Client change en cours de mois de forfait, par exemple dans le cas des packs de Dossier, c'est le forfait le plus élevé qui sera facturé pour le mois entier.

Le montant de la facture est prélevé sur le compte bancaire du Client quinze (15) jours après son émission.

Retard de paiement et impayé par prélèvement automatique

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance (exemple : prélèvement rejeté), le Client sera soumis de plein droit à une pénalité de retard s'élevant à trois fois le taux de l'intérêt légal, augmenté de cinq (5) points de pourcentage, sur les sommes impayées et courant jusqu'à leur règlement, pour autant que le Client n'ait pas notifié à COMPTACOM un motif de non-paiement lié au défaut d'exécution ou à la mauvaise exécution de ses obligations par COMPTACOM.

Conformément aux dispositions des articles L441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement emporte de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante (40) euros à la charge du Client professionnel. Nonobstant ce qui précède, le montant de cette indemnité sera majoré des frais réels de recouvrement sur justification si ces frais sont supérieurs à quarante (40) euros.

En outre COMPTACOM se réserve le droit de résilier le Contrat conformément aux dispositions précédentes.

En outre, COMPTACOM se réserve le droit en cas de non-paiement par le Client de l'une de ses factures, ou en cas de non-respect de l'une quelconque des clauses figurant au Contrat, de suspendre l'accès à ses Services jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Mise en œuvre de paiements sécurisés

COMPTACOM assure la gestion des règlements liés au Logiciel et aux Abonnements afférents, via un partenaire de gestion de paiement : la société **MANGOPAY SA** (ci-après « MANGOPAY ») qui est le responsable du traitement des paiements effectués sur notre site. Le Client contracte directement avec le prestataire de paiement MANGOPAY, ce qu'il reconnaît et accepte.

Lors du paiement, l'ordre de transfert de fonds est saisi sur une page de paiement dédiée à cet effet sur le Logiciel. COMPTACOM n'a cependant jamais accès aux données bancaires du Client : il est uniquement informé par MANGOPAY de la bonne transaction du règlement.

Le Client est informé que MANGOPAY conserve seul les coordonnées bancaires aux fins de réalisation des paiements, COMPTACOM ne conservant aucune coordonnée bancaire.

La mise à disposition du Logiciel nécessitant le paiement d'un Abonnement, en acceptant les présentes, les Clients acceptent également les conditions générales d'utilisation de MANGOPAY (accessible sur le site www.mangopay.com).

Article 14 - GESTION DES PAIEMENTS VIA MANGOPAY

Afin de permettre aux Clients du Logiciel de gérer plus facilement le paiement de leurs propres factures et prestations, COMPTACOM met à leur disposition un système de paiement par carte bancaire sécurisé via l'API MANGOPAY.

Création du compte MANGOPAY et fourniture des documents KYC

Pour activer ce module complémentaire, les Clients du Logiciel doivent procéder, via une redirection vers le site de MANGOPAY, à la création de leur compte MANGOPAY (dont les conditions générales sont accessibles sur [cette page](#) et dont le Client est invité à prendre connaissance) et à la fourniture de documents KYC.

Know Your Customer (KYC) est le nom donné au processus permettant de vérifier l'identité d'une entreprise ou d'un particulier acceptant des paiements sur une marketplace, afin de s'assurer de leur conformité dans le cadre de la lutte contre l'usurpation d'identité, la fraude financière, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Pour vérifier ces informations, le Logiciel s'appuie sur MANGOPAY.

Pour permettre à un Client du Logiciel de recevoir un versement d'argent vers son compte bancaire, il faut nécessairement qu'au préalable celui-ci ait fourni des données personnelles nécessaires pour compléter le KYC et l'acceptation des dits documents par MANGOPAY.

Une fois les informations KYC soumises, le Client ne peut plus les modifier jusqu'à validation ou refus par MANGOPAY. Le Client garantit que toutes les données personnelles lors de l'inscription, ainsi que les documents KYC sont exactes, à jour et sincères et ne sont entachées d'aucun caractère trompeur.

La validation par MANGOPAY de l'ensemble de ces documents est opérée en 48h, sous réserve de la conformité des documents transmis. COMPTACOM ne pourra être tenue pour responsable et redevable d'un quelconque dédommagement en cas de non acceptation par MANGOPAY de la création d'un e-wallet (porte-monnaie électronique).

La liste des documents autorisés est la suivante :

Pour les particuliers (personnes physiques) :

- Justificatif d'identité en cours de validité (Carte d'identité ou permis de conduire).

Pour les entreprises individuelles, micro-entreprises et EIRL :

- Justificatif d'identité en cours de validité (Carte d'identité ou permis de conduire).
- Justificatif d'activité : extrait K-bis de moins de 3 mois ou déclaration URSAFF ou document INSEE si non enregistré au registre du Commerce.

Pour les SA, SAS, SASU, SARL, EURL :

- Justificatif d'identité en cours de validité (Carte d'identité ou permis de conduire).
- Justificatif d'activité : extrait K-bis de moins de 3 mois ou déclaration URSAFF ou document INSEE si non enregistré au registre du Commerce.
- Statuts de l'entreprise complets et signés
- Déclaration des bénéficiaires effectifs.

MANGOPAY se réserve le droit de demander, via COMPTACOM, tout autre document ou informations complémentaires. Les documents transmis ne sont pas conservés par le Logiciel.

Gestion sécurisée des paiements via MANGOPAY et tarifs liés

Après validation par MANGOPAY des KYC transmis par le Client, un e-wallet propre au Client sera automatiquement créé par MANGOPAY. Le Client peut alors procéder au paiement de ses factures via l'API MANGOPAY dans la limite d'un montant de 2 500 euros par transaction.

La prestation de MANGOPAY est rémunérée par une commission prélevée sur la facture ainsi payée. En conséquence, le Client accepte que MANGOPAY prélève, par transaction, un montant égal à 1,2% du montant TTC du paiement par carte bancaire (tarif susceptible de modifications ultérieures sans préavis).

En outre, des frais de commission égaux à 1,9 % du montant de la transaction + 0.19 €, soumis à TVA, seront également prélevés par COMPTACOM pour tous paiements via MANGOPAY.

Le Client accepte que le montant de sa transaction, déduction faite des commissions et des éventuels frais bancaires, soit bloqué sur son portefeuille e-wallet pour une durée égale au maximum à six (6) jours afin de procéder à d'éventuelles vérifications. Passé ce délai, ce montant sera versé sur le compte bancaire du Client. Le Client accepte par avance que le paiement du prix puisse être retardé, pour des raisons tenant aux contraintes bancaires.

Les commissions prélevées par MANGOPAY et par COMPTACOM sur chaque transaction font l'objet d'un récapitulatif mensuel unique commun à toutes les opérations réalisées par carte bancaire durant le mois objet du récapitulatif. Ce récapitulatif est adressé au Client, par mail, par COMPTACOM entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois.

La responsabilité de COMPTACOM ne saurait être engagée pour tout dysfonctionnement du e-wallet. Seul MANGOPAY portera la responsabilité et les éventuels dédommagements. Les règles permettant le calcul du montant des dédommagements accordés par MANGOPAY sont disponibles sur le site de MANGOPAY.

Article 14bis - GESTION DES PAIEMENTS VIA HELLOASSO (option réservée aux associations)

Afin de permettre aux associations clientes du Logiciel de gérer plus facilement le paiement de leurs propres factures et prestations, COMPTACOM met à leur disposition un système de paiement par carte bancaire sécurisé via son partenaire HelloAsso, prestataire spécialisé dans la gestion des paiements en ligne. Il s'agit d'une solution gratuite dédiée aux associations et aux clubs pour recevoir des paiements sur Internet.

Les Clients association doivent, pour activer ce module, créer leur espace directement sur le site d'HelloAsso et accepter leur [Conditions Générales](#).

A l'activation de ce module, le règlement des factures émises via le Logiciel, et envoyées au client final pour paiement, s'effectuera sur le site HelloAsso par carte bancaire utilisable sur le territoire français. Les informations bancaires sont protégées par HelloAsso grâce à leur sécurisation via un protocole SSL qui contrôle systématiquement la validité des droits d'accès lors des paiements par carte bancaire et crypte tous les échanges afin d'en garantir la confidentialité.

Article 15 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

COMPTACOM dispose ou est investie de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur le Logiciel, les Modules, la bases de données, les pages du Site, les textes, les documents, l'aide en ligne, les photographies, les images, les icônes, les sons, les vidéos et plus généralement l'ensemble des informations nécessaires à leur mise à disposition du Client dans le cadre du Contrat.

Le Client ne peut, en aucun cas, en dehors de l'utilisation du Logiciel dans le cadre strict de l'Abonnement, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les informations et Services de COMPTACOM sans l'autorisation écrite préalable de COMPTACOM.

Le Logiciel Compta.com est protégé par le droit d'auteur.

Le Client, ne peut en aucun cas :

- Utiliser le Logiciel d'une autre façon que selon les stipulations présentées par le Contrat ;
- Traduire les documents et textes dans toute autre langue, ou les adapter, copier, modifier ;
- Décompiler ou désassembler le Logiciel et ses Modules, ou appliquer des techniques de rétro conception ;
- Forcer les mots de passe et sécurité protégeant le Logiciel.
- Usurper des Identités ou appliquer des techniques de piratage.

Article 16 - RESPONSABILITE

COMPTACOM s'engage à réparer les préjudices directs que pourrait subir l'autre Partie en cas de non-exécution ou mauvaise exécution du Contrat, de son fait ou de celui de l'un de ses préposés éventuels.

COMPTACOM ne saurait être tenu responsable des préjudices indirects, immatériels ou implicites prétendument causés au Client.

De même, dans le cadre de l'utilisation du service de collecte de données bancaires, COMPTACOM ne saurait être responsable en cas de corruption, divulgation non autorisée, modification, perte ou suppression des données et informations fournies par l'établissement bancaire ou l'agrégateur.

Il est rappelé que le Client est seul et pleinement responsable de l'utilisation du Logiciel par ses Utilisateurs.

COMPTACOM ne saurait être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par le Client ou un tiers ayant accès au Site au moyen des Identifiants du Client, lequel doit procéder à la sauvegarde régulière de ses Données.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que le total, toutes causes confondues des indemnités, dommages et intérêts, frais de toute nature qui seraient supportés ou versés par COMPTACOM en faveur du Client ne pourra excéder un plafond global tous litiges confondus d'un montant égal aux sommes versées par le Client à COMPTACOM au cours des six (6) mois précédant la survenance du fait litigieux.

Par dérogations aux dispositions de l'article 2224 du Code civil, toute action, contestation ou demande de toute nature du Client auprès de COMPTACOM, relative à l'exécution du Contrat, devra intervenir dans un délai maximum d'un (1) an à compter de la survenance du fait générateur de l'action, la contestation ou la demande, sous peine d'irrecevabilité par prescription.

Article 17 - FORCE MAJEURE

Une Partie n'est pas tenue responsable de tout manquement à ses obligations qui résulterait d'un cas de force majeure ou cas fortuit, selon les dispositions de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence de la Cour de Cassation, qui suspendent à ce titre les obligations contractuelles. Quel que soit le cas, néanmoins, la Partie affectée par la force majeure ou le cas fortuit prend toute mesure raisonnable en son pouvoir pour éviter ou réduire les dommages subis par l'autre Partie. Dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà de trois (3) mois, chaque Partie pourra résilier le Contrat, sans verser d'indemnité à l'autre Partie. La résiliation prend effet huit (8) jours après l'envoi d'une notification par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 18 - ASSURANCES

COMPTACOM a souscrit les assurances nécessaires afin de couvrir les risques liés à l'exercice de son activité. Il s'engage à donner tout justificatif au Client, si celui-ci en fait la demande expresse par écrit.

COMPTACOM s'engage à maintenir ces assurances pendant toute la durée du Contrat.

Article 19 - RESILIATION POUR FAUTE

Sans préjudice des autres dispositions prévues au Contrat, le Contrat pourra être résilié par chacune des Parties en cas de non-respect par l'autre Partie de l'une quelconque de ses obligations.

La résiliation prendra automatiquement effet huit (8) jours après une mise en demeure signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie défaillante, indiquant l'intention de faire application du présent article et non suivie de régularisation, le tout sans préjudice de tous dommages-intérêts que pourrait être en droit de réclamer la Partie victime de défaillance.

Article 20 - INTEROPERABILITE

Conformément à l'article L122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle, le Client peut obtenir auprès de COMPTACOM les informations sur l'interopérabilité du Logiciel avec d'autres logiciels.

Les informations qui seront alors communiquées seront confidentielles et ne devront en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord explicite de COMPTACOM.

Le Client peut extraire à tout moment ses Données sous format portable notamment des fichiers FEC pour ses données relatives à sa comptabilité.

Toute extraction sous un autre format fera l'objet d'un devis préalable.

Article 21 - CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra ou collectera de l'autre Partie et à ne pas les divulguer, ni les exploiter.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui :

- seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant ;
- seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant ;
- seraient connues de la Parties les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue ;
- seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité ;
- ou devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal.

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée de Contrat, et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de dix (10) ans après le terme du Contrat, quel qu'en soit la cause.

Article 22 - REVERSIBILITE

En cas de cessation de la relation contractuelle, qu'elle qu'en soit la cause, COMPTACOM s'engage à conserver les Données du Client pendant quatre-vingt-dix (90) jours afin de permettre au Client de procéder à sa dernière sauvegarde, sous réserve du paiement préalable par le Client des frais de conservation pour cette période, selon la tarification en vigueur au jour de la cessation du Contrat.

Au-delà, les Données seront détruites.

Il est rappelé qu'à tout moment pendant la durée du Contrat, le Client peut extraire ses Données sous format portable notamment des fichiers FEC.

Article 23 - MODIFICATION DES CGS

COMPTACOM se réserve le droit de modifier à tout moment les CGS.

COMPTACOM notifiera au Client toute modification des CGS par courrier électronique en lui adressant (i) le contenu des nouvelles CGS, (ii) ainsi que leur date d'entrée en vigueur, laquelle ne pourra intervenir moins d'un (1) mois après l'envoi de ce courrier électronique de notification.

Le Client, qui ne souhaiterait pas accepter les nouvelles CGS, dispose de la faculté de résilier à tout moment son Abonnement, dans les conditions prévues à l'Article 5 Durée, entre cette notification et la date d'entrée en vigueur des nouvelles CGS, étant précisé que l'Abonnement sera résilié à l'issue de la période de préavis antérieure à la date d'entrée en vigueur des nouvelles CGS.

A défaut de résiliation par le Client, les nouvelles CGS entreront en vigueur et seront pleinement opposables au Client.

Article 24 - CLAUSES GENERALES

Référence

Sauf convention contraire, le Client autorise COMPTACOM à citer librement son nom et à utiliser et/ou reproduire son logo et /ou marque à titre de référence commerciale dans tout document, notamment commercial, électronique ou autre, à titre de référence.

Sous-traitance

COMPTACOM se réserve le droit de sous-traiter librement tout ou partie des prestations qui lui incombent en vertu du Contrat.

En cas d'hébergement des Données par un sous-traitant, COMPTACOM s'engage à faire appel exclusivement à un sous-traitant, dont les serveurs sont localisés sur le territoire européen et s'engage à exiger de son sous-traitant la même protection concernant l'intégrité et la sécurité des Données, que celle que COMPTACOM apporte aux Données conformément au Contrat.

Cession

Le Client s'interdit expressément de céder à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait du Contrat. COMPTACOM sera libre de céder le Contrat ou tout ou partie des droits objet du Contrat, et ce, à tout tiers de son choix.

Invalidité partielle - Nullité

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont déclarées nulles ou inopposables à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations du Contrat conservent toute leur force et leur portée. Les Parties s'engagent à négocier de bonne foi pour remplacer ou modifier la ou les stipulations concernées.

Intégralité du contrat

Les dispositions du Contrat expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties. Elles annulent et remplacent toutes propositions ou accords antérieurs, et prévalent sur toutes autres communications entre les Parties se rapportant à leur objet. Toute modification du Contrat devra se faire par avenant écrit et signé par les Parties.

Non-renonciation

Le fait que COMPTACOM ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions du Contrat ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 25 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat est soumis au droit français, tant pour les règles de forme que pour les règles de fond. En cas de difficulté ou de différend en relation avec le Contrat, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut, attribution expresse de compétence est faite aux juridictions du ressort de la Cour d'appel d'Angers.

Annexe - POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, COMPTACOM et son Client s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit « RGPD »). Au sens de cette réglementation COMPTACOM agit en tant que sous-traitant et le Client en tant que Responsable de traitement.

Il est entendu que la présente Annexe complète les dispositions du Contrat.

Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance

COMPTACOM est autorisé à et mandaté par le Client pour :

- héberger pour le compte de son Client, désigné comme le responsable de traitements, des données (notamment à caractère personnel) que ce dernier juge utile de collecter, de conserver et de traiter durant la durée du contrat (par exemple des données liées à la facturation, ...),
- donner accès, aux personnes désignées à cet effet par le Client, aux fonctionnalités du Logiciel qui permettront, à sa seule initiative et sous la responsabilité entière et exclusive du Client, de les exploiter (saisie comptable, gestion de la facturation, gestion des encaissements, stockage de documents numérisés, suivi des notes de frais, consultation des comptes bancaires).

Le Client garantit COMPTACOM contre tout recours de quelque tiers que ce soit qui considérerait que l'exécution du Contrat interviendrait en violation des dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

COMPTACOM - en sa qualité de sous-traitant - est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires à l'utilisation du Logiciel, et le cas échéant les Services et Produits additionnels, par le Client (en ce compris ses éventuels préposés).

Les données à caractère personnel traitées sont :

1. Les données relatives au Client en ce compris sa raison sociale, adresse, nom, prénom, téléphone fixe, téléphone mobile, adresse email, les données de vente/achat, données bancaires et informations relatives aux modes de règlement ;
2. Les données relatives aux partenaires (notamment les collaborateurs, la clientèle, les fournisseurs, ...) du Client en ce compris leur civilité, nom, prénom, adresse postale, adresse(s) email(s), numéro(s) de téléphone, date de naissance, code client, groupe, numéro de compte comptable et achats/vente réalisés, données financières et comptables liées, rémunération ;
3. Dans le cadre de l'utilisation du Logiciel, le Client est informé que COMPTACOM peut collecter des informations sur la navigation de l'Utilisateur afin de lui permettre une navigation optimale. COMPTACOM se réserve le droit d'entreprendre des études et analyses statistiques sur l'utilisation et la typologie des utilisateurs du Logiciel.

Les catégories de personnes concernées sont les collaborateurs, les clients et les fournisseurs du Client et le Client en lui-même.

Obligations du sous-traitant (COMPTACOM)

COMPTACOM s'engage à :

- ne procéder à des traitements de données à caractère personnel que sur instruction de son Client et s'abstenir de toute utilisation ou traitement des données non conformes aux instructions écrites de son Client ou étrangers à l'exécution du Contrat et en particulier à ne faire aucun usage personnel, y compris commercial, des données à caractère personnel transmises ou collectées auprès de son Client ou à l'occasion de l'exécution du Contrat ;
- ne conserver les données à caractère personnel traitées, sous une forme permettant l'identification des personnes, que le temps nécessaire à l'exécution du contrat liant les Parties. Par dérogation à ce principe, COMPTACOM informe le Client qu'il peut être amenée à conserver les données personnelles pour une durée supérieure, conformément à ce qui est autorisé ou prescrit par le droit applicable, ou dans la mesure où cela serait nécessaire à la protection de ses droits et intérêts ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat (i) s'engagent à en respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité, (ii) reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.
- informer le Client si COMPTACOM estime qu'une instruction du Client constitue une violation de la réglementation en matière de protection des données personnelles ;
- aider le Client à s'acquitter de ses obligations de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage). Lorsque les personnes concernées exercent auprès de COMPTACOM des demandes d'exercice de leurs droits, COMPTACOM adressera ces demandes au Client dès réception par courrier électronique ;

COMPTACOM prendra toute mesure nécessaire et raisonnable pour préserver et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel de son Client.

COMPTACOM s'engage notamment à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer, compte tenu de l'état des règles de l'art, un niveau de sécurité et de confidentialité approprié au regard des risques présentés par le traitement et la nature des données à caractère personnel traitées.

Afin de garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat, COMPTACOM s'engage en particulier à :

- Conserver et traiter les données à caractère personnel de manière séparée de ses propres données ou des données d'autres Clients du Logiciel ;
- Protéger les données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé ;

- Ne rendre accessibles et consultables les données à caractère personnel traitées qu'aux seuls personnels de COMPTACOM dûment habilités et autorisés en raison de leurs fonctions et qualité, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

Le Client est informé que pour les besoins de la fourniture du Logiciel et de Services ou Produits additionnels, COMPTACOM fait appel à un ou plusieurs sous-traitants (ci-après le (les) « sous-traitant(s) ultérieur(s) »).

Chaque sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent article pour le compte et selon les instructions de COMPTACOM. Il appartient à COMPTACOM de s'assurer que chaque sous-traitant ultérieur présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Si un sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, COMPTACOM demeure pleinement responsable envers le Client de l'exécution des obligations de ce sous-traitant ultérieur.

COMPTACOM mettra en place des procédures assurant que les tiers qu'il autorise à accéder aux données à caractère personnel, y compris les sous-traitants ultérieurs, respectent et préservent la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel.

A cet effet, COMPTACOM s'engage à mettre à la charge de son (ou ses) sous-traitant(s) toutes obligations nécessaires pour que soient respectées la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données, et pour que lesdites données ne puissent être ni cédées ou louées à un tiers à titre gratuit ou non, ni utilisées à d'autres fins que celles définies au présent Contrat et veillera au respect par ledit ou lesdits sous-traitants ultérieurs de leurs obligations.

COMPTACOM notifie Client toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de trente-six (36) heures après en avoir pris connaissance par courrier électronique. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente. Il incombe uniquement au Client, en tant que responsable de traitement, d'informer et notifier l'autorité de contrôle compétente et, le cas échéant, les personnes concernées de la violation des données à caractère personnel. COMPTACOM s'interdit de notifier les intéressés en lieu et place du Client.

Dans le respect des lois et règlements, COMPTACOM devra informer son Client de toute demande d'accès ou de communication émanant d'un tiers se prévalant d'une autorisation découlant de l'application de dispositions légales ou réglementaires. Avant tout accès ou communication, COMPTACOM devra avoir procédé aux vérifications nécessaires quant au bien-fondé de la demande de communication, notamment auprès de son Client.

Au terme du Contrat, COMPTACOM s'engage à restituer ou à détruire, selon les instructions de son Client, l'ensemble des données à caractère personnel traitées pour le compte de son Client de manière automatisée ou manuelle.

Le Client se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect de ces obligations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi « Informatique et Libertés », le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut s'opposer au traitement pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, le Client peut modifier ses données personnelles directement sur le Logiciel Compta.com ou à défaut s'adresser par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à COMPTACOM (adresse de son siège social, actuellement 247 avenue des Français Libres - CS 71015 - 53010 LAVAL Cedex).

Par ailleurs il vous est possible de contacter notre DPO (Délégué à la Protection des Données) afin d'exercer vos droits ou pour toute demande d'informations/renseignements par courrier (lettre recommandée avec accusé de réception) : ComptaCom, 247 avenue des Français Libres 53000 Laval, par mail : dpo@compta.com, ou via notre formulaire de contact dédié via notre site web [Contact DPO](#).

Obligations du responsable de traitement (Client)

Le Client conserve la responsabilité de sa base de données. Il lui appartient d'obtenir, le cas échéant, le consentement et de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées: droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée.

En cas d'exercice par une personne concernée de ses droits, il incombe uniquement au Client d'y répondre. Si les personnes concernées exercent auprès de COMPTACOM des demandes d'exercice de leurs droits, COMPTACOM doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique au Client.

Zones bloc-notes et commentaires

Le Logiciel permet aux Clients de disposer d'une zone de commentaires libres (dite également « zone de bloc-notes ») permettant par exemple d'assurer le suivi d'un dossier client ou de personnaliser la relation commerciale. Néanmoins, son usage comporte des risques au regard de la vie privée. Par conséquent COMPTACOM rappelle au Client que les informations renseignées dans ces zones ne doivent pas porter atteinte à l'image de la personne concernée ou l'empêcher de bénéficier d'une prestation à laquelle elle peut prétendre.

Responsabilité

En toute hypothèse, il est rappelé que le logiciel fourni par COMPTACOM constitue un élément contributif mais non suffisant à la mise en conformité du Client avec l'ensemble des exigences réglementaires en matière de protection des données, et que la responsabilité de COMPTACOM en matière de conformité à la réglementation est strictement limitée au périmètre des missions opérées par ses soins. Le Client s'engage donc à disposer, sans que cette liste ne revête un caractère exhaustif, d'un système d'information adapté au traitement des données personnelles, d'une politique de sécurité de son système d'information, d'une charte d'utilisation des moyens informatiques, d'une sensibilisation/formation des utilisateurs à la sécurité et à la protection des

données à caractère personnel, et à réaliser une analyse de risques et d'impacts (le cas échéant), sous sa seule responsabilité. En aucun cas la responsabilité de COMPTACOM ne peut être recherchée en cas de non-respect par le Client des mesures organisationnelles et techniques de protection des données personnelles lui incombant, ni plus généralement dans la détermination par ses soins des catégories de données collectées et/ou chargées par ses soins au sein du Logiciel, des finalités poursuivies et des traitements mis en œuvre par ses soins ou à sa demande.

Cookies

Un cookie est un fichier texte installé lors de la navigation sur un site Internet sur l'ordinateur d'un Utilisateur.

Les cookies sont employés par COMPTACOM dans le but de stocker et relire une information temporaire comme l'Identifiant. Il s'agit des cookies et des traceurs strictement nécessaires à la fourniture d'un service expressément demandé par l'Utilisateur.

L'utilisation du Logiciel nécessite l'utilisation de ces cookies, ce qu'accepte l'Utilisateur.